

Compte rendu
reprenant les avis issus de la consultation écrite du comité national de suivi du Plan
Stratégique National du 10 novembre 2023

L'objet de cette consultation est l'introduction auprès de la Commission européenne d'une modification en supplément de celles validées lors du Comité national de suivi du 13 juillet 2023. La modification concerne la norme BCAE 2 « Protection des zones humides et des tourbières » présente dans la partie 3.10 « Conditionnalité » du Plan stratégique national.

Conformément au règlement intérieur, après envoi des documents, les membres du comité national de suivi transmettent leur avis pour le 24 novembre au plus tard. En absence de retour d'un membre dans le délai fixé, son avis est réputé favorable.

Avis exprimés :

Conseil national de la montagne (CNM) : Le Conseil national de la montagne est désolé des méthodes utilisées en général pour élaborer une cartographie. Ici, c'est le cas des zones humides mais les cartographies des prairies sensibles ont été produites de la même façon à la mise en œuvre des politiques agricoles communes. Le CNM regrette que la profession agricole par l'intermédiaire des Chambres d'agriculture départementales ne soit pas consultée. Leurs connaissances du territoire sont précieuses. Aussi, pour l'entrée en application de la BCAE 2, le CNM souhaite qu'on la retarde jusqu'à ce que la profession agricole valide la cartographie correspondante et dans l'état actuel des avancés, ce ne peut pas être avant le 1/1/2025.

Chambres d'agriculture France : Chambres d'agriculture France est favorable au report de la mise en œuvre de la BCAE 2 en 2025.

Afin que cette mesure soit adaptée aux réalités agricoles et que les agriculteurs soient bien accompagnés dans son application, Chambres d'agriculture France demande que les chambres d'agriculture soient associées au niveau local dans la construction de la cartographie zone humide qui servira de base pour la BCAE 2.

Jeunes agriculteurs soutient l'avis des Chambres d'agriculture France.

Coordination Rurale : La Coordination Rurale est favorable au report à 2025 de l'entrée en vigueur de la BCAE 2.

La **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)**, **FranceAgriMer**, **Jeunes agriculteurs**, et les **Chambres d'agriculture France** sont favorables à l'introduction de la modification dans le Plan stratégique national.

Réponse apportée aux avis des membres :

Une cartographie administrative des zones humides est en cours d'élaboration. Une première phase de travaux est actuellement conduite par les services déconcentrés, sous pilotage des DREAL, en mobilisant les sources d'information disponibles au niveau régional. Dans une seconde phase, à compter de début 2024, ces cartographies régionales feront l'objet d'une consultation des partenaires sous l'égide des Préfets de région, associant notamment les représentants de la profession agricole.

Cette cartographie sera ensuite consolidée au niveau national et mobilisée pour constituer la carte applicable au titre de la future BCAE2, pour les surfaces agricoles soumises à la conditionnalité de la PAC.

Les exigences de la BCAE2 applicables au sein de cette cartographie feront également l'objet d'une concertation au niveau national.

L'avis du Comité national de suivi du PSN est favorable.